Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

Rapport sur l'activité
no.164
du 17.02.2020
au 16.03.2020

Forum FSN

© FAO/Filipe Branquinho

Synthèse de la consultation en ligne sur le «Suivi de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale»

À propos de cette consultation en ligne

Ce document présente une synthèse de la Consultation en ligne sur le *Suivi de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale* qui s'est tenue sur le Forum mondial de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN Forum) du 17 février au 16 mars 2020. La consultation a été facilitée par l'équipe centrale chargée de la pêche artisanale au siège de la FAO à Rome, Italie.

Cette consultation en ligne avait pour but de solliciter des avis, des suggestions et des recommandations pour le suivi de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives SSF), adoptées en 2014 par le Comité des pêches de la FAO. Les contributions reçues au cours de cette consultation serviront à étayer les travaux de la FAO sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Directives FSS à l'échelon national.

Au cours de la consultation, les participants ont tout d'abord échangé quelques idées sur la manière de définir les progrès réalisés pour sécuriser la pêche artisanale, en sélectionnant les chapitres et paragraphes les plus importants des Directives SSF à cet égard et en examinant les échelles géographiques auxquelles les progrès devraient être mesurés. Ensuite, les participants ont proposé des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés et certains ont échangé des informations sur les cadres de suivi et d'évaluation pertinents. Enfin, les participants ont identifié les éléments clés d'un suivi participatif réussi et ont partagé leurs propres expériences dans ce domaine.

Durant quatre semaines de discussion, des participants de 24 pays ont apporté 44 contributions. L'introduction thématique et les questions indicatives, de même que toutes les contributions reçues sont disponibles sur la page web de la discussion: www.fao.org/fsnforum/activities/discussions/monitoring_SSF_Guidelines

Chapitres les plus pertinents des Directives SSF pour évaluer les progrès réalisés en vue de garantir une pêche artisanale durable

De nombreux participants ont souligné que tous les chapitres des Directives SSF ne sont pas seulement pertinents pour évaluer les progrès réalisés en vue de garantir une pêche artisanale durable, mais sont également interconnectés (Manuel Robert Jänig, Allemagne; Mustafa Mirani, Pakistan), raison pour laquelle ils doivent être considérés comme un tout (Manuel Robert Jänig, Allemagne; Joromana Phiri, Zambie). Toutefois, les commentaires ont souligné que la vaste gamme de sujets peut se révéler écrasante pour ceux qui entendent mettre en œuvre les Directives. Il convient donc de mettre l'accent sur la mise en place d'une gouvernance responsable des régimes fonciers (Chapitre 5), qui serait une condition préalable à la réalisation de nombreux autres objectifs (Arjan Heinen, Philippines). D'autres participants ont estimé qu'il fallait mettre l'accent sur l'égalité des sexes (Chapitre 8). Ils ont souligné que malgré la forte implication des femmes dans la pêche artisanale, les autorités publiques ne sont souvent pas conscientes des aspects liés à l'égalité des sexes dans ce secteur. Cela fait obstacle à l'amélioration de la condition féminine, et donc au progrès dans le secteur en général (Section Genre dans l'aquaculture et la pêche, Malaisie - GAFS).

Les participants qui ont sélectionné plusieurs sujets ne sont pas parvenus à un consensus, ce qui semble faire ressortir le fait que les priorités en matière de mesure dépendent du contexte (voir également les encadrés 1 et 2). Certains participants ont choisi un ensemble de chapitres comme base de suivi pour des sujets spécifiques, comme détaillé ci-dessous.

Chapitres consacrés aux droits des personnes

Les chapitres suivants réaffirment les principes des droits des personnes; les questions sectorielles relatives aux droits des personnes sont mises en évidence pour chaque chapitre:

- **Gouvernance responsable des régimes fonciers** (Chapitre 5a): La réalisation des droits des personnes passe par le contrôle des et l'accès des communautés aux ressources.
- **Développement social, emploi et travail décent** (Chapitre 6): La spoliation des zones de pêche entraîne la perte des moyens de subsistance. Dans le même ordre d'idées, les services sociaux sont des éléments essentiels pour le secteur.
- **Chaînes de valeur, activités après capture et commerce** (Chapitre 7): L'expansion des systèmes alimentaires et une plus grande orientation vers l'exportation ont une incidence négative sur les petits acteurs de la chaîne de valeur.

© FAO/Pietro Cenini

- **Égalité hommes-femmes** (Chapitre 8): Les femmes jouent un rôle majeur dans la pêche artisanale et ont souvent une double charge de travail, tout en restant marginalisées au niveau politique.
- **Risques de catastrophe et changement climatique** (Chapitre 9): Bien que contribuant très peu au réchauffement climatique, les communautés côtières sont parmi les plus touchées par le changement climatique. Elles jouent en fait un rôle crucial dans la gestion durable des écosystèmes (Transnational Institute [TNI] et FoodFirst Information and Action Network International [FIAN Internacional]).

À l'exception du chapitre 7, la série de chapitres ci-dessus a été sélectionnée par un autre participant qui a souligné que de nombreux pêcheurs ne bénéficient pas du respect des droits des personnes, ce qui fait obstacle à une gouvernance adéquate et à une utilisation durable des ressources. En ce qui concerne les cadres de travail relatifs au changement climatique, il est particulièrement important d'intégrer les pratiques et les connaissances locales (Vivienne Solís-Rivera, Costa Rica)

Chapitres encadrant les bases du suivi et de l'évaluation, et de la coopération

«Principes directeurs» (Chapitre 3), «Relations avec d'autres instruments internationaux» (Chapitre 4), «Cohérence des politiques et coordination et collaboration institutionnelles» (Chapitre 10), «Information, recherche et communication» (Chapitre 11), et «Appui à la mise en œuvre et suivi» (Chapitre 13) (Manuel Robert Jänig, Allemagne).

Les chapitres qui couvrent le mieux les principes de base des Directives SSF

«Gouvernance des régimes fonciers dans le secteur de la pêche artisanale et gestion des ressources» (Chapitre 5), «Égalité hommes-femmes» (Chapitre 8), «Risques de catastrophe et changement climatique» (Chapitre 9), «Information, recherche et communication» (Chapitre 11), et «Appui à la mise en œuvre et suivi» (Chapitre 13) (Fatou Camara, Gambie).

Chapitres couvrant les principales activités de gestion de la pêche artisanale

- **Objectifs** (Chapitre 1): Cette section donne un aperçu des objectifs des Directives SSF.
- **Gouvernance responsable des régimes fonciers** (Chapitre 5a): La vulnérabilité et la marginalisation des communautés de pêcheurs artisanaux doivent être abordées en garantissant leurs droits de propriété sur les ressources qui constituent la base de leurs moyens de subsistance.
- **Chaînes de valeur, activités après capture et commerce** (Chapitre 7): Les pertes après récolte constituent un problème majeur du fait de la grande périssabilité du poisson et du manque de connaissances et d'installations post-récolte.
- **Risques de catastrophe et changement climatique** (Chapitre 9): Le changement climatique a des effets complexes sur le secteur de la pêche artisanale, et le rend vulnérable. Il y a donc lieu de prendre des mesures urgentes conformément aux processus et cadres mondiaux tels que la CCNUCC et Rio+20.
- **Information, recherche et communication** (Chapitre 11): Pour éclairer la prise de décision en matière de gestion de la pêche artisanale, il convient de mener des recherches et de collecter des données afin de garantir la durabilité des écosystèmes de manière transparente (Stephen Ajagbe, Nigeria).

Des paragraphes étroitement liés à d'autres sections, et faisant état de faits concrets

Les paragraphes suivants sont liés à d'autres paragraphes et incluent les recommandations formulées dans ces derniers. Ils engagent les acteurs de la pêche artisanale sur le terrain, c'est-à-dire qu'ils ne constituent pas seulement des «engagements sur papier»:

- **Droits fonciers dans la pêche artisanale** (paragraphe 5.3): La sécurisation des droits fonciers est la principale protection contre la pêche industrielle côtière, qui constitue une menace majeure pour la quasi-totalité des pêcheries artisanales. Cela permet en outre de circonscrire la gestion au niveau spatial et d'identifier les acteurs à mobiliser. - Le paragraphe 5.3 contient des recommandations émanant des paragraphes 5.4, 5.5, 5.7, 5.9, 5.19, 10.2 et 11.6, ainsi que des interconnexions avec ceux-ci.
- **Des systèmes de gestion appropriés** (paragraphe 5.13): tel est l'objectif central à atteindre. Ce paragraphe concerne et inclut des recommandations émanant des paragraphes 5.14 - 5.17, 5.20, 7.1, 7.2, 7.8, 9.2, 10.7 et 12.4.
- **L'éducation des enfants** (paragraphe 6.15): Le niveau éducatif des enfants est souvent étroitement lié à leurs conditions de vie futures. Les paragraphes 6.2, 6.5, 6.7, 6.8, 6.13 et 7.4 sont interconnectés.
- **Organisation du secteur de la pêche artisanale** (paragraphe 7.4): Ceci est l'une des exigences pour les processus décrits aux paragraphes 5.3 et 11.9. La promotion des organisations a un coût, qui doit être assumé par les États par le biais de différents mécanismes, comme condition préalable aux pratiques de bonne gouvernance. Ce paragraphe reprend également d'autres recommandations exprimées aux paragraphes 7.6, 7.10, 12.1 et 8.2.
- **Recherche collaborative** (paragraphe 11.9): Cette recherche est un moyen de mettre en place une coopération au sein de la pêche artisanale, qui est une condition préalable à sa gestion durable (paragraphe 5.13). Le processus de recherche collaborative, défini par la consultation, est lié aux recommandations des paragraphes 11.1, 11.3 - 11.5, 11.7, 11.8, 11.10, et 12.3. Ce type de recherche devrait contribuer au suivi général de la mise en œuvre des Directives SSF, dans la mesure où cela est présenté comme recommandation issue des consultations. Ce faisant, il est possible de mesurer

l'appropriation par les parties prenantes des Directives SSF (voir paragraphe 13.4) (Marc Léopold, Madagascar).

Certains participants n'ont pas clairement sélectionné une série de sujets, mais ont commenté chaque chapitre en expliquant pourquoi celui-ci devrait être prioritaire.

- **Gouvernance des régimes fonciers dans le secteur de la pêche artisanale et gestion des ressources** (Chapitre 5): La sécurité des droits fonciers, associée à des contraintes scientifiques et à des systèmes de responsabilisation, constitue l'épine dorsale d'une gestion durable (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique).
  - **Gouvernance responsable des régimes fonciers** (Chapitre 5a): L'urbanisation et le développement côtier ont entraîné le déplacement de nombreuses communautés de pêcheurs, souvent sans compensation ni relocalisation. Garantir l'accès aux ressources consiste à réaliser le droit à l'alimentation et à l'emploi (Kafayat Fakoya, Nigeria).
  - **Gestion durable des ressources** (Chapitre 5b): Ce sujet est essentiel, car une gestion adéquate et durable des ressources détermine la disponibilité et le maintien de ressources exploitables, sans lesquelles tous les autres éléments perdent leur pertinence (Vittoria Elliott, Cambodge). Les recherches suggèrent que la gouvernance participative peut remédier aux défaillances actuelles de la gestion des ressources (Kafayat Fakoya, Nigeria).
- **Développement social, emploi et travail décent** (Chapitre 6): Le secteur de la pêche artisanale est peu attrayant en raison du manque d'équipements sociaux, de services et d'infrastructures, qui contribue à la pauvreté persistante des travailleurs du secteur (Kafayat Fakoya, Nigeria).
- **Risques de catastrophe et changement climatique** (Chapitre 9): Le secteur de la pêche à petite échelle est fortement menacé par le changement climatique et il est impératif que les États agissent maintenant pour mettre en place une gestion des pêches (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique).
- **Cohérence des politiques et coordination et collaboration interinstitutionnelles** (Chapitre 10): le manque de cohérence politique et le chevauchement des frontières juridictionnelles sont source de confusion et de luttes de pouvoir sur des ressources communes. Une approche holistique et inclusive requiert que soient définies des responsabilités claires, que les différentes institutions soient reliées entre elles et que les politiques soient harmonisées.

Définition et mesure des progrès accomplis en Amérique latine et aux Caraïbes

L'Amérique latine et les Caraïbes

En premier lieu, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la gouvernance des régimes fonciers et la gestion des ressources (Chapitre 5) sont cruciales, car les recherches menées dans la région suggèrent que la garantie des droits de pêche a une incidence positive sur l'utilisation durable des ressources. En deuxième lieu, le développement social, l'emploi et le travail décent (Chapitre 6) sont des éléments importants, car le secteur de la pêche artisanale de la région souffre d'un manque de main-d'œuvre et de droits sociaux. En troisième lieu, l'égalité hommes femmes (Chapitre 8) est un facteur essentiel. Les recherches menées dans la région montrent en effet que les femmes ont tendance à privilégier davantage que les hommes l'utilisation durable des ressources, et qu'elles jouent donc un rôle essentiel dans la recherche de réponses aux défis environnementaux. Enfin, les risques de catastrophe et le changement climatique (Chapitre 9) sont également des sujets incontournables (Fernanda Fitzmaurice, Mexique), et constituent en fait le sujet le plus sensible pour la sous-région des Caraïbes (Shelly-Ann Cox, Barbade).

Brésil

Dans le contexte du Brésil, les chapitres 5 à 9 sont très pertinents dans la mesure où ce pays connaît actuellement un recul en matière de droits sociaux et économiques et de menaces pour l'environnement. «Gouvernance des régimes fonciers dans le secteur de la pêche artisanale et gestion des ressources», «Développement social, emploi et travail décent», «Chaînes de valeur, activités après capture et commerce», «Égalités hommes-femmes», et «Risques de catastrophe et changement climatique». Les chapitres suivants doivent également faire l'objet d'une attention spéciale: «Relations avec d'autres instruments internationaux» (Chapitre 4), et «Cohérence des politiques et coordination et collaboration institutionnelles» (Chapitre 10) (Sérgio Mattos, Brésil).

Colombie

Dans les Caraïbes colombiennes, tout progrès passe par l'existence d'un environnement doté d'écosystèmes qui facilitent la reproduction, de mangroves abondantes et de juvéniles protégés. Le potentiel de développement des communautés de pêche artisanale devrait résider dans l'exploitation et la commercialisation durables des ressources halieutiques, facilitées par la coordination entre les autorités compétentes. Il convient de mesurer les progrès réalisés en surveillant constamment la pêche afin de mieux comprendre le comportement des espèces et d'améliorer la prise de décision. Il faut notamment surveiller la longueur et le poids des poissons, le mois de capture, le rapport entre les poissons mâles et femelles, ainsi que les zones et les engins de pêche. Il conviendrait en outre de prêter attention au développement industriel et à ses effets négatifs sur les écosystèmes et, d'une manière générale, aux cibles liées à l'ODD 14: La vie sous l'eau (Confédération des pêcheurs artisanaux et des pisciculteurs des Caraïbes colombiennes – Confepescar, Colombie).

- **Information, recherche et communication** (Chapitre 11): Il existe peu d'informations sur la pêche artisanale et les travailleurs de la pêche, les populations autochtones et les pêcheurs plus âgés sont souvent exclus des processus de recherche (Kafayat Fakoya, Nigeria).
- **Renforcement des capacités** (Chapitre 12): Il est essentiel que les parties prenantes participent aux systèmes de gestion dans le respect mutuel afin que ceux-ci soient adoptés et mis en œuvre avec succès (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique).
- **Appui à la mise en œuvre et suivi** (Chapitre 13): Il convient d'établir des critères clés de mise en œuvre et de suivi afin de s'assurer que des progrès sont accomplis (Vittoria Elliott, Cambodge). Le paragraphe relatif aux ressources financières (13.2) est important, car des fonds sont indispensables pour assurer une gestion durable. Il faut également que les États fassent rapport sur les ressources financières utilisées pour faire progresser la pêche artisanale durable (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique).

Critères prioritaires pour évaluer les progrès réalisés dans le secteur des pêches à Madagascar

Blue Ventures Conservation a proposé quelques idées pour évaluer les progrès réalisés, sur la base de son expérience dans le secteur de la pêche artisanale à Madagascar. Tout d'abord, les risques de catastrophe et le changement climatique (Chapitre9) méritent une attention particulière, car ils compromettent sérieusement la capacité des communautés côtières du pays à gérer les ressources de manière durable. Deuxièmement, la pêche artisanale étant toujours soumise à un régime d'accès libre, la question des droits fonciers (Chapitre 5a) est cruciale. Les pêcheurs pourraient bénéficier de réglementations qui reconnaissent leurs droits traditionnels et abordent la question des méthodes destructrices de pêche industrielle. Troisièmement, l'amélioration des chaînes de valeur (Chapitre7) est également une question essentielle: Nombreux sont ceux qui, à Madagascar, pourraient particulièrement bénéficier d'une exploitation améliorée et durable du poulpe et du crabe. Quatrièmement, la cohérence des politiques et la coordination institutionnelle (Chapitre 10) est aussi un sujet capital, car tout manque de coordination entre ministères peut entraîner des problèmes dans la gestion de la pêche artisanale au niveau local. Enfin, le renforcement des capacités (Chapitre12) et l'autonomisation des communautés sont des éléments essentiels pour permettre aux pêcheurs de jouer un rôle dans la gouvernance de la pêche artisanale.

© FAO/Rommel Cabrera

Mesurer les progrès accomplis: choisir l'échelle géographique appropriée

De nombreux participants ont souligné l'importance de mesurer les progrès à l'échelon local, soulignant que c'est là que l'action se déroule (Manuel Robert Jänig, Allemagne), ce qui permet la prise en considération de réalités différentes (GAFS). D'autres ont estimé que le suivi devait commencer à l'échelon local, car les Directives SSF sont basées sur les droits de la personne et se concentrent sur les communautés de pêche artisanale, qui doivent faire partie du processus de suivi (TNI et FIAN International).

De nombreux participants ont convenu que les progrès devraient être mesurés à des échelles multiples et qu'une fois les mécanismes de suivi établis à l'échelon local, ces derniers pourront informer et se joindre aux efforts de suivi aux niveaux régional, national et/ou international. Pour ce faire, il convient de mettre en place des structures de suivi simples à l'échelon local, ainsi que des mécanismes aux niveaux national et infranational pour garantir la crédibilité des données et effectuer une analyse des lacunes (Joromana Phiri, Zambie). Par ailleurs, les données recueillies à l'échelon local devraient être regroupées en informations pertinentes au niveau national et éventuellement comparables entre les pays (Vittoria Elliott, Cambodge).

D'autres commentateurs ont souligné que le suivi à l'échelon national est important, car les États sont les entités tenues de mettre en œuvre les Directives SSF en vertu des obligations contractées en matière de droits de l'homme (TNI et FIAN International). Les évaluations de l'État pourraient consister en un résumé des composantes sectorielles, ventilées par secteurs administratifs et/ou secteurs ciblant différentes branches de la pêche artisanale aux niveaux national, sous-national et local (Marc Léopold, Madagascar).

Certains commentaires soulignent en outre que l'échelle géographique à laquelle les progrès devraient être mesurés va dépendre du type de pêche. Dans le cas de pêches transfrontalières, il est préférable de tenir compte du niveau de la pêche, car les différentes pêches impliquent généralement différents acteurs. Toutefois, des chevauchements peuvent se produire lorsque les progrès accomplis dans un type de pêche favorisent le développement d'un autre, ce qui peut requérir des échanges et une coordination aux niveaux national et régional (Blue Ventures Conservation).

Un autre aspect à prendre en compte est la nécessité de réduire les coûts autant que possible en raison des contraintes budgétaires que connaissent de nombreux pays en développement. Par conséquent, la meilleure façon de mesurer les progrès est peut-être de le faire au niveau infranational ou à travers les zones géopolitiques; ou encore, par la réalisation d'enquêtes par sondage au niveau local dans chaque zone géopolitique ou agro-écologique, qui serviront ensuite de relais aux niveaux infranational et national (Kafayat Fakoya, Nigeria).

2. Des indicateurs significatifs et réalisables: Comment mesurer les progrès accomplis?

Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis

Certains participants ont fait remarquer qu'avant d'élaborer des indicateurs qui doivent être à la fois quantitatifs et qualitatifs, il est essentiel de définir les principes et les objectifs du suivi, et que la totalité de cet exercice doit être menée en étroite collaboration avec les acteurs de la pêche artisanale. Par conséquent, plutôt que de compiler des indicateurs, il convient à ce stade de se concentrer sur la définition du processus qui aboutira à la mise en place d'un cadre de suivi cohérent (TNI et FIAN International).

D'autres participants ont formulé des suggestions générales concernant les indicateurs de mesure des progrès, qui portent sur un large éventail de sujets, tels que le nombre et la qualité des stocks et des zones de pêche gérés (Arjan Heinen, Philippines), la production de poisson et les chaînes de valeur, les droits de la personne, la sécurité alimentaire, les structures de gouvernance (Foluke Areola, Nigeria) et la pollution tout au long de la chaîne de valeur de la pêche artisanale (KBN Rayana, Inde).

D'autres encore ont proposé des indicateurs applicables à des chapitres spécifiques des Directives SFF:

Chapitre 5a: Gouvernance responsable des régimes fonciers

- Proportion de la population adulte qui considère que ses droits fonciers sont juridiquement garantis, que ces droits soient ou non documentés;
- Proportion de la population adulte dont les droits fonciers sont garantis et qui possède des documents juridiques, ventilés par sexe, type de régime foncier et identité culturelle;
- Existence d'un soutien juridique et technique aux communautés côtières à propos de leurs droits fonciers et d'accès (Fernanda Fitzmaurice, Mexique);
- Nature et contenu des textes juridiques instituant des droits fonciers dans la pêche artisanale (Marc Léopold de Madagascar – à propos du paragraphe 5.3);
- Portée des instruments juridiques pertinents en place;
- Étendue de la cogestion de la pêche (Vittoria Elliott, Cambodge);

- Pourcentage des ménages de pêcheurs ayant des droits d'accès formels, traditionnels ou historiques à une pêcherie, une terre ou un littoral déterminé, ou des preuves de propriété foncière légale ou de droits coutumiers à la propriété foncière;
- Pourcentage de perte de pêcheries et de littoral résultant du changement d'utilisation de ces ressources à d'autres fins;
- Pourcentage des ménages de pêcheurs pratiquant une utilisation traditionnelle ou ayant un accès historique à une ressource halieutique donnée à des fins de subsistance, commerciales ou rituelles;
- Nombre de ménages ou de travailleurs du secteur de la pêche impliqués dans des conflits portant sur la terre, l'eau et les ressources halieutiques au sein de la communauté des pêcheurs au sens large;
- Nombre de communautés de pêcheurs qui ont été exclues (Kafayat Fakoya, Nigeria).

Chapitre 5b: Gestion durable des ressources

- Pourcentage de pêcheurs artisanaux qui participent à la planification et à la définition des catégories de gestion des zones marines, ventilés par sexe;
- Nombre de pêcheries qui se sont dotées d'objectifs spécifiques à long terme pour assurer la durabilité du secteur;
- Nombre de pêcheries qui respectent certaines normes internationales en matière de durabilité (Fernanda Fitzmaurice, Mexique);
- Des systèmes de gestion appropriés (paragraphe 5.13) requièrent deux ensembles d'indicateurs:
  - Concernant les acteurs impliqués dans la pêche artisanale: des indicateurs biologiques et socio-économiques quantitatifs, notamment le niveau de la biomasse de la ressource; la quantité et la valeur des captures; le niveau de revenu des ménages issu de la pêche artisanale sur une base hebdomadaire, mensuelle et annuelle; et le degré de partage de la valeur produite tout au long de la chaîne;
  - Concernant les acteurs impliqués dans l'administration: des indicateurs de bonnes pratiques et des indicateurs de gouvernance qui sont généralement qualitatifs, y compris l'existence et la nature adaptative des mesures de gestion dans le temps et l'espace; l'existence et le niveau des sanctions en cas de non-respect des règles; l'existence et le fonctionnement des organes de codécision pour les mesures de gestion; ainsi que la collecte et le partage des données et des analyses pertinentes sur le statut et l'évolution de la pêche artisanale (Marc Léopold, Madagascar);
- Existence de mesures (éprouvées et adaptées au niveau local) favorisant la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques et garantissant un fondement écologique à la production alimentaire, ainsi que l'existence de cadres juridiques pour la mise en œuvre de ces mesures;
- Degré auquel les parties prenantes ont des droits sur les ressources et se considèrent comme responsables de la conservation et de la durabilité;
- Définition de critères de référence pour l'utilisation durable des ressources (Vittoria Elliott, Cambodge);
- Indicateurs de capture en fonction de la taille: a) la longueur moyenne de toutes les espèces présentes dans la capture ou par catégories de taille; b) la moyenne pondérée de la taille maximale que peuvent avoir les espèces présentes dans la capture au cours de leur vie; c) la moyenne pondérée du niveau trophique des espèces présentes dans la capture;
- Indicateurs fonctionnels de capture: a) abondance relative des espèces appartenant aux guildes trophiques: herbivore, invertivore, omnivore, piscivore et planctonivore; b) l'abondance relative des espèces associées à un habitat spécifique dans la colonne d'eau: démersales, benthopélagiques et pélagiques;
- Indicateurs de conservation des captures: a) l'abondance relative des espèces menacées sur la base des catégories établies par l'UICN; b) l'abondance relative des espèces qui ne sont pas intentionnellement visées et habituellement rejetées;
- Pourcentage de la couverture des zones protégées;
- Pourcentage d'habitats menacés;
- Pourcentage de la surface couverte par un habitat donné;
- Productivité des pêcheries: la production de la pêche avec tous les engins de pêche (kg/jour/ménage), les captures par unité d'effort, les revenus par unité d'effort;
- L'engagement des parties prenantes dans le système de gestion de la pêche artisanale doit être mesuré par les éléments suivants: a) l'existence d'un cadre juridique et de mécanismes permettant la participation des parties prenantes à la planification, à la conception et à l'exécution du plan de gestion de la pêche, des politiques et du système MCS; b) la diversité des parties prenantes; c) la représentation des parties prenantes; d) les méthodes choisies pour faire participer les parties prenantes; e) le moment et la fréquence de la participation des parties prenantes; f) le degré de fourniture d'informations/de connaissances aux parties prenantes; et g) l'étendue de l'influence et du contrôle des parties prenantes sur la prise de décision;
- Pourcentage de pêcheurs qui respectent les règlements de pêche en vigueur (Kafayat Fakoya, Nigeria).

Chapitre 6: Développement social, emploi et travail décent

- Pourcentage de travailleurs de la pêche âgés de 15 à 29 ans dans la population active;
- Pourcentage de travailleurs de la pêche de moins de 15 ans dans la population active;
- Pourcentage de la population active exerçant une activité indépendante;

- Pourcentage de femmes de plus de 15 ans employées dans les pêcheries;
- Pourcentage de ménages de pêcheurs ayant accès à des écoles conventionnelles (Kafayat Fakoya, Nigeria);
- Niveau de scolarité des personnes de moins de 16 ans dans les ménages de pêcheurs (Marc Léopold de Madagascar – à propos du paragraphe 6.15);
- Pourcentage de ménages de pêcheurs ayant accès à des écoles de formation professionnelle (Kafayat Fakoya, Nigeria);
- Pourcentage des ménages de pêcheurs ayant accès à des services de santé conventionnels (Kafayat Fakoya, Nigeria);
- Nombre de pêcheurs au sein des ménages;
- Attitude des ménages vis-à-vis de la pêche en tant que profession;
- Pourcentage de ménages de pêcheurs ayant accès à des conditions de logement adéquates;
- Pourcentage des ménages de pêcheurs ayant accès à l'eau potable, à des équipements sanitaires de base et à des sources d'énergie durables et sûres;
- Pourcentage des ménages de pêcheurs ayant accès à des régimes d'épargne, de crédit et d'assurance classiques;
- Pourcentage des ménages de pêcheurs ayant accès à des régimes de sécurité sociale;
- Pourcentage des ménages de pêcheurs qui estiment avoir un niveau élevé de sécurité et d'accès à la justice en cas de violence, d'activités dérivées de la criminalité organisée, de piraterie, de vol, d'abus sexuels, de corruption et d'abus d'autorité dans la communauté;
- Nombre d'accidents et de décès imputables au travail qui se produisent chaque année dans le secteur de la pêche et/ou au sein de la communauté;

© FAO/Camilo Pareja

- Pourcentage de travailleurs de la pêche employés dans le cadre du travail forcé;
- Pourcentage de travailleurs de la pêche participant à des organisations de pêcheurs;
- Pourcentage de travailleurs de la pêche gagnant un salaire moyen supérieur au minimum vital;
- Évolution des revenus bruts moyens tirés de la pêche;
- Pourcentage de travailleurs non-résidents (migrants) employés dans le secteur (Kafayat Fakoya, Nigeria).

Chapitre 7: Chaînes de valeur, activités après capture et commerce

- Nature, taille et capacités des organisations de pêche artisanale (par exemple, niveau et utilisation du budget, degré d'autonomie financière, nombre et qualité du personnel);
- Implication dans la planification de la pêche artisanale (suivi, processus décisionnel, échelle d'intervention) (Marc Léopold de Madagascar – à propos du paragraphe 7.4) relatif à l'organisation du secteur de la pêche artisanale.

Chapitre 8: Égalité hommes-femmes

- Nombre de personnes effectuant un travail non rémunéré le long de la chaîne de valeur, ventilé par sexe, âge et par coopérative de pêche;
- Nombre de femmes et d'hommes appartenant à des communautés de pêche, ventilé par type de poste de direction;
- Pourcentage de membres féminins dans chaque organisation de pêche au niveau gouvernemental et civil;
- Nombre et pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans chaque organisation de pêche au niveau gouvernemental et civil;
- Nombre et pourcentage de femmes au sein des institutions décisionnelles du secteur de la pêche, par type d'organisation et par sphère d'influence;
- Attitudes à l'égard de la participation des hommes et des femmes aux activités de pêche et d'aquaculture (Fernanda Fitzmaurice, Mexique).

Chapitre 9: Risques de catastrophe et changement climatique

Les pertes agricoles directes imputables aux catastrophes, qui présentent deux composantes:

- Perte de production, assortie des indicateurs suivants: a) la différence entre la valeur escomptée et la valeur réelle des captures de pêche/d'aquaculture au cours de l'année où la catastrophe s'est produite, et b) la valeur de la production perdue avant la catastrophe dans les zones aquacoles complètement endommagées;

- Les dommages causés aux actifs, qui mesurent l'impact de la catastrophe sur les installations, les machines, les outils et les infrastructures clés; la valeur monétaire des actifs endommagés est calculée en utilisant le coût de remplacement ou de réparation et comptabilisée au titre des dommages (Shanali Pethiyagoda, Italie).

Chapitre 10: Cohérence des politiques et coordination et collaboration interinstitutionnelles

- Nombre d'approches en matière d'aménagement du territoire dans le domaine de la pêche continentale et marine;
- Niveau de coordination entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement dans la gestion de la pêche;
- Preuve de l'existence de structures et de liens institutionnels holistiques aux échelons local, infranational et national et de réseaux permettant de mettre en place une collaboration intersectorielle;
- Existence de mandats et de mécanismes spécifiques autorisant les organismes publics à partager des informations, à aligner leurs programmes, politiques et budgets sectoriels respectifs et à attribuer des responsabilités et d'autres ressources à la mise en œuvre des Directives SFF;
- Preuve de mesures politiques visant à assurer l'harmonisation des politiques touchant à la santé des masses d'eau et des écosystèmes marins et intérieurs;
- Existence de dispositions ou de mandats formels permettant le suivi régulier et le compte rendu des progrès réalisés en matière de cohérence des politiques;
- Existence de mécanismes de coordination permettant une consultation, une collaboration et un alignement systématiques des efforts aux niveaux national, infranational et local;
- Existence d'un engagement formel en faveur de la mise en œuvre des Directives SSF dans la législation, les stratégies ou les plans d'action nationaux (Kafayat Fakoya, Nigeria).

Chapitre 11: Information, recherche et communication

- Nombre de projets de recherche sur la pêche artisanale et collecte et analyse de données fondées sur la collaboration et la participation;
- Proportion du budget consacré à la pêche artisanale qui est allouée à la recherche;
- Inclusion des connaissances, de la culture, des traditions et des pratiques des communautés de pêche en matière de gouvernance et de processus de développement durable;
- Nombre de projets de recherche portant sur les conditions de travail des migrants et des travailleurs de la pêche, la santé, l'éducation et la prise de décision dans le contexte des relations hommes-femmes (Kafayat Fakoya, Nigeria);
- Nature des projets de recherche relatifs à la pêche artisanale (questions abordées, stratégie de conception de la recherche, échelle de l'intervention, durée);
- Adaptabilité de la recherche au contexte de la pêche artisanale, et articulation avec les pêcheries artisanales et les administrations (nature des partenariats, responsabilités respectives des acteurs et des chercheurs de la pêche artisanale, échange de données et d'informations, utilisation des résultats de la recherche à des fins de gestion);
- Articulation financière et technique avec d'autres organismes d'intervention dans la pêche artisanale; origine et durabilité du financement; budget total et budget relatif à la valeur des produits de la pêche artisanale (Marc Léopold de Madagascar - à propos du paragraphe 11.9 sur la recherche collaborative).

Cadres pertinents de suivi et d'évaluation et sources de données

Les participants ont également examiné les cadres de suivi et d'évaluation susceptibles d'être utilisés pour mesurer les indicateurs proposés, et qui pourraient être utiles de manière plus générale lors de la définition des indicateurs. Certains participants ont fait valoir que les indicateurs devraient être liés à d'autres efforts et cadres tels que les ODD (TNI et FIAN International; Joromana Phiri, Zambie; Godswill Chimdugam Wachukwu, Nigeria), proposition qui a toutefois soulevé quelques problèmes. Certains ont estimé, par exemple, que le cadre des ODD est incomplet, en particulier, l'ODD 14 (La vie aquatique) n'inclut pas d'objectifs spécifiques en matière d'égalité hommes-femmes (GAFS, Malaisie). En outre, le cadre n'est pas entièrement applicable aux échelles locales et doit donc être complété par des indicateurs facilement utilisables. Ceux-ci peuvent être extraits d'autres cadres, tels que le MSFD de l'UE ou les Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN. À cet égard, des cadres axés sur les contextes de pêche artisanale pauvres en données pourraient être utiles, tels que ceux décrits dans les publications de Ye, Cochrane et Qiu (2011) et de McDonald et coll. (2018) (Manuel Robert Jänig, Allemagne).

Les participants ont également échangé des informations sur des cadres plus généraux pour l'analyse socio-économique de la gestion des pêches, notamment le Cadre pour l'évaluation intégrée des stocks et de l'habitat du Fonds de défense de l'environnement (2016), les Indicateurs de performance des pêches de l'Institut des systèmes alimentaires durables (2017), un article de Smith *et al.* (2019) sur l'Outil des résultats socio-économiques des pêches et la Boîte à outils pour la pêche durable du Fonds de défense de l'environnement (2020) (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique).

Les participants ont également échangé des cadres et des sources d'information concernant des chapitres et des paragraphes spécifiques des Directives SSF:

Enregistrement des captures de la pêche artisanale: Cette mer qui nous entoure

Dans le cadre de l'initiative de recherche «Cette mer qui nous entoure», un groupe de scientifiques indépendants du monde entier a effectué des recherches approfondies et a communiqué les meilleures estimations actuellement disponibles sur la pêche artisanale et les captures marines de subsistance et de loisir. L'utilisation systématique de cette ressource et la promotion de la recherche dans un plus grand nombre de pays pourraient contribuer à améliorer les conditions de gestion de la pêche dans le monde entier. La prise en compte de ces estimations comme point de départ pour améliorer encore l'enregistrement des données pourrait notamment aider les administrations publiques et autres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les Directives SSF et à réévaluer l'importance de la pêche artisanale à l'échelle nationale et régionale (Cornelia Nauen, Belgique).

- **Gouvernance responsable des régimes fonciers** (Chapitre 5a): La publication de Wilusz (2010) sur les indicateurs quantitatifs de la sécurité du régime foncier et de la propriété commune serait utile (Fernanda Fitzmaurice) ainsi que la boîte à outils pour une pêche durable du Fonds de défense de l'environnement (2020), cette dernière étant particulièrement pertinente pour les paragraphes 5.3 et 5.4 (Alexis Rife). En ce qui concerne le paragraphe 5.3, il est possible de suivre les progrès accomplis en dressant un simple inventaire et en surveillant les textes juridiques instituant des droits fonciers pour la pêche artisanale (Marc Léopold, Madagascar).
- **Gestion durable des ressources** (Chapitre 5b): Le Marine Stewardship Council (2016) a publié un guide pratique pour la pêche destiné à améliorer la durabilité, qui pourrait être utile pour ce chapitre en général (Fernanda Fitzmaurice, Mexique). La «Boîte à outils pour des pêches durables» du Fonds de défense de l'environnement (2020) est pertinente pour les paragraphes 5.13, 5.14 et 5.15 (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique). Pour le paragraphe 5.13 sur les systèmes de gestion appropriés, il est possible d'utiliser les statistiques officielles sur la pêche pour reconstruire des estimations plus réalistes de certains indicateurs économiques ou biologiques au moyen d'une recherche collaborative. Pour les indicateurs liés à la gouvernance, la publication de Léopold, Thébaud et Charles (2019) sur la cogestion de la pêche artisanale à travers la recherche-action pourrait être utile, ainsi que les données issues de la recherche transdisciplinaire et des projets ayant une approche de recherche-action.
- **Développement social, emploi et travail décent** (Chapitre 6): A propos du paragraphe 6.15 sur l'éducation des enfants, les évaluations peuvent être effectuées à l'aide de données issues d'enquêtes auprès des ménages, telles que des enquêtes dédiées ou socio-économiques.
- **Chaînes de valeur, activités après capture et commerce** (Chapitre 7): en ce qui concerne le paragraphe 7.4, les indicateurs peuvent être mesurés sur la base de sources de données, telles que les rapports d'avancement des organisations de pêche artisanale, des organisations de la société civile et des administrations des pêches, ainsi que des recherches ou projets transdisciplinaires s'inscrivant dans une approche de recherche-action (Marc Léopold, Madagascar).
- **Égalité hommes-femmes** (Chapitre 8): Des orientations sur le suivi et les indicateurs pourraient être élaborées sur la base des travaux d'ONU Femmes, qui a compilé tous les indicateurs

Élaboration de cadres et d'indicateurs de suivi dans les organisations régionales

Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes

Pour les pays du Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes, l'objectif était d'intégrer des indicateurs pour les Directives SSF dans d'autres systèmes de suivi et d'évaluation afin de faciliter la production de rapports régionaux, sous-régionaux et nationaux. Il est prévu de définir des indicateurs communs et spécifiques pour les trois niveaux. Le but est en outre de contrôler la manière dont les projets financés par les donateurs contribuent à la mise en œuvre des Directives SSF, comme le font maintenant de nombreux projets qui rendent compte de leur contribution aux ODD (Patrick McConney, Barbade).

Commission générale des pêches pour la Méditerranée

En 2018, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée a adopté un Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (RPOA-SSF), qui soutient la mise en œuvre des lignes directrices du SSF au niveau régional. En 2019, un processus de consultation a été organisé avec les parties prenantes, les administrations de la pêche et les experts concernés afin d'élaborer un cadre de suivi pour la mise en œuvre de la RPOA-SSF. Ce cadre a pour objet de définir des actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme, ainsi que des indicateurs couplés à des objectifs à court, moyen et long terme pour évaluer la mise en œuvre. Les recommandations basées sur ce processus sont notamment les suivantes: a) fixer des objectifs dans un délai précis et les scinder en étapes réalisables; b) prévoir une certaine souplesse, mais mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre; et c) faire en sorte que les indicateurs restent simples (Anna Carlson, Italie).

relatifs à l'égalité des sexes dans les différents ODD (voir ONU Femmes, 2018). Par exemple, certains indicateurs de l'ODD 5 (Égalité des sexes) et plusieurs autres indicateurs peuvent être adaptés à la pêche artisanale (voir l'annexe 1, proposée par GAFS, Malaisie). Des indicateurs devront également être dégagés des études de cas ou des données recueillies à partir de variables de substitution, tandis que des approches reposant sur de vastes bases de données peuvent également être envisagées. Publications de Data2x. (2019) et Williams et coll. (2019) peuvent être utiles à cet égard (GAFS, Malaisie), de même qu'un article d'Aguilar (2000) et des informations de ONU Femmes (2014) (Fernanda Fitzmaurice, Mexique).

- **Information, recherche et communication** (Chapitre 11): Dans le cas du paragraphe 11.9 sur la recherche collaborative, il est possible de mesurer les indicateurs à l'aide d'informations issues de projets de recherche achevés. Les autres sources de données sont des rapports et des publications scientifiques à caractère transdisciplinaire ou de recherche-action (Marc Léopold, Madagascar).

3. Suivi participatif: Éléments clés et expériences

Éléments clés d'un suivi participatif réussi

Certains participants ont suggéré qu'un environnement favorable soit mis en place pour assurer le succès du suivi participatif. Il convient de sensibiliser les pêcheurs ainsi que les acteurs gouvernementaux (GAFS, Malaisie) à l'existence des Directives SSF, et de mettre en place des politiques claires pour les projets de suivi communautaire. Dans ce contexte, il serait utile d'adopter des dispositions juridiques adéquates pour garantir l'appropriation par les parties prenantes (Kafayat Fakoya, Nigeria; Vittoria Elliott, Cambodge) et encourager la participation et l'engagement au niveau local (Kafayat Fakoya, Nigeria). En fait, pour faciliter un engagement significatif des parties prenantes, il faut bien comprendre les facteurs de motivation et les conditions propices à la participation (Blue Ventures Conservation). À cet égard, il pourrait se révéler utile de tirer parti des partenariats existants (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique) ou d'en établir de nouveaux, dans la mesure où cela peut promouvoir l'action collective en tant que concept (Marc Léopold, Madagascar). Cependant, il est essentiel que les processus de suivi soient basés sur la confiance entre les différents acteurs impliqués (Blue Ventures Conservation; Vittoria Elliott, Cambodge; Kafayat Fakoya, Nigeria).

D'autres participants ont souligné certains aspects qui doivent être intégrés dans l'approche du suivi participatif pour que l'exercice soit couronné de succès. Plus précisément, un suivi participatif devrait être caractérisé par les éléments ci-après:

- **Une approche fondée sur les droits de la personne** (Gaoussou Gueye, Sénégal). Le respect de la liberté d'expression et du droit à l'autonomie des pêcheurs. La protection des pêcheurs contre les représailles dans les cas où ils dénoncent la réalité aux autorités, et la garantie de responsabilité et de transparence

© FAO/Paulina Prasula

dans le processus. Le besoin de renforcer la capacité des pêcheurs à faire valoir leurs droits et à planifier des actions en fonction de leurs besoins (TNI et FIAN International) se fait également sentir.

- **Représentation appropriée des parties prenantes.** Le processus de suivi doit être accessible et faire participer toutes les parties prenantes (Blue Ventures Conservation), y compris les communautés locales qui doivent être impliquées dès le début du processus (Fernanda Fitzmaurice, Mexique), tout en garantissant la participation de gens de différents sexes, âges (Vivienne Solis-Rivera, Costa Rica) et disciplines (Manuel Robert Jänig, Allemagne). Les personnes concernées doivent avoir des rôles et des responsabilités clairement définis (Alexis Rife, États-Unis d'Amérique). Les participants ont souligné différents aspects relatifs à la représentation équilibrée. Certains ont estimé que le processus doit être aussi inclusif que possible, garantir que le plus grand nombre possible de groupes différents puisse y contribuer (Anna Carlson) et éviter la domination d'un groupe particulier de personnes (Kafayat Fakoya, Nigeria). D'autres ont souligné que le processus doit effectivement être inclusif, mais que le niveau d'inclusion est fonction de la nature et de la complexité des données collectées (Marc Léopold, Madagascar). D'autres participants ont insisté sur la nécessité de centrer le processus sur la participation des pêcheurs (TNI et FIAN International).
- **Un axe central est la connaissance des pêcheurs et de leurs organisations** (TNI et FIAN International)**.** Il est particulièrement important de reconnaître les connaissances écologiques traditionnelles et locales (Lilian Ibengwe, République-Unie de Tanzanie).
- **Adaptation et application à différents échelons.** Le suivi participatif doit être appliqué et contextualisé à l'échelle nationale, régionale et internationale (TNI et FIAN International). Pour que le suivi participatif soit efficace, il doit également être évolutif (Blue Ventures Conservation).
- **Pertinence, utilité et adéquation au niveau local.** Le suivi doit être effectué à l'aide d'outils adaptés aux capacités des acteurs (El Hadji Abdoulaye Coume, Sénégal). Un engagement durable est indispensable pour garantir que les personnes impliquées dans le processus disposent réellement des compétences et des connaissances nécessaires pour en faire partie (Blue Ventures Conservation). En outre, le suivi est souvent lié à la réalisation des ODD, même si ceux-ci sont souvent perçus comme étant détachés de la vie quotidienne (Patrick McConney, Barbade). Il faut donc disposer d'indicateurs simples (Patrick McConney, Barbade; Vittoria Elliott, Cambodge), et des indicateurs construits par les communautés de pêche artisanale (TNI et FIAN International). Il faut également garantir la capacité des participants à utiliser les résultats des exercices de suivi (Vittoria Elliott, Cambodge).
- **Multifonctionnalité.** L'exercice de suivi est censé avoir plusieurs résultats bénéfiques auxquels les participants de différents segments de la chaîne de valeur de la pêche, ou de différentes pêcheries ou organisations, peuvent facilement se référer dans un délai raisonnable (Patrick McConney, Barbade).
- **Des méthodes rigoureuses de collecte de données.** La collecte des données doit être soumise à un protocole strict (Marc Léopold, Madagascar) et des méthodologies de validation des données recueillies doivent être mises en place (Fernanda Fitzmaurice, Mexique). Une documentation et un suivi réguliers sont également essentiels (GAFS, Malaisie; Kafayat Fakoya, Nigeria).
- **Une analyse complète et minutieuse des données.** Les données quantitatives et qualitatives doivent être analysées en prenant en compte la diversité des points de vue (El Hadji Abdoulaye Coume, Sénégal). Il peut également être nécessaire d'impliquer une organisation capable de gérer, de traiter et d'analyser les données selon une méthodologie rigoureuse (Marc Léopold, Madagascar).
- **Souplesse et ouverture.** Le processus doit permettre de passer en revue les indicateurs et les étapes qui ont été réalisées, tout en laissant un espace de discussion sur ce qui est mesuré et la manière dont cette mesure est perçue par les communautés (Vivienne Solis-Rivera, Costa Rica). En outre, le processus ne doit pas viser des résultats spécifiques, mais plutôt encourager de nouvelles perspectives, en offrant la possibilité d'apprendre les uns des autres (Kafayat Fakoya, Nigeria).

Suivi participatif: expériences et leçons apprises

Les participants ont échangé leurs expériences et les leçons apprises en matière de suivi participatif, à partir de contributions couvrant plusieurs pays:

Cambodge

Au Cambodge, WorldFish a mis en place trois systèmes de suivi participatif pour le fleuve Mékong: a) un système de mesure de la disponibilité des ressources halieutiques intérieures, en collaboration avec des membres de la communauté faisant office de citoyens-scientifiques; b) un réseau volontaire de pêcheurs intérieurs pour le suivi des captures; et c) un suivi des communautés locales pour déterminer les impacts des interventions en matière de conservation et de gestion des pêches. L'engagement de WorldFish auprès des communautés a permis de mieux faire connaître l'objectif et les résultats du suivi, ainsi que la manière dont ceux-ci peuvent être appliqués à la gestion adaptative et à une approche écosystémique de la gestion des pêches dirigée par les communautés (Vittoria Elliott, Cambodge).

Leçons à retenir pour le suivi participatif des ateliers sur les Directives SSF

TNI et FIAN International ont partagé certaines leçons apprises à l'occasion d'une série d'ateliers nationaux et régionaux sur l'utilisation des Directives SSF, qui sont pertinentes en matière de suivi participatif. Premièrement, au cours des ateliers, il est apparu que les communautés de pêche artisanale comprennent parfaitement le contexte local et national en ce qui concerne les objectifs et les principes des Directives SSF. Deuxièmement, ces communautés sont également bien informées et bien placées pour exprimer leur point de vue sur l'échelle et la portée actuelles de la mise en œuvre des Directives SFF dans leur pays. Dans les différents pays où se sont déroulés ces ateliers, les gouvernements sont à la traîne dans la mise en œuvre des Directives SSF.

Cameroun

Cependant, si par le passé les fonctionnaires publics intervenaient dans les contextes locaux sans le consentement des communautés, on constate aujourd'hui une confiance et une conscience croissantes vis-à-vis d'une approche participative, qui a déjà permis de recueillir certaines données sur la pêche artisanale qui faisaient défaut auparavant (Eyongetta Njieassam, Cameroun).

Colombie

Cela a permis d'identifier les espèces les plus touchées par la surpêche et la pêche illégale (Confepescar, Colombie).

Costa Rica

Au Costa Rica, les initiatives locales de suivi des petits pêcheurs ont été évaluées à plusieurs reprises, ce qui constitue à chaque fois une nouvelle occasion d'apprendre. L'expérience montre que le système de suivi peut être mieux conçu et mis en œuvre par des techniciens de terrain et des chefs de communautés locales de pêche artisanale. De plus, le processus doit être abordé comme une expérience d'apprentissage (Vivienne Solis-Rivera, Costa Rica).

Mexique

Au cours des 20 dernières années, la *Comunidad 7 Biodiversidad* (COBI) a conçu et mis en œuvre un système de suivi communautaire des forêts de varech en Basse Californie dans le Pacifique, des récifs rocheux du Golfe de Californie et des récifs coralliens du système récifal méso-américain. Le projet vise à pratiquer une conservation fondée sur la science en faisant participer les communautés locales à la collecte de données, tout en améliorant leurs moyens de subsistance grâce à un renforcement des connaissances et à la fourniture d'emplois temporaires. Plus précisément, 400 pêcheurs artisanaux et membres des communautés côtières ont participé au programme de réserve marine nationale, et 222 pêcheurs ont été formés à la réalisation de recensements sous-marins. En outre, les programmes de suivi de la COBI visent à améliorer la compréhension des pêches régionales en recueillant des informations dans les régions où les données sont insuffisantes. À cette fin, des pêcheurs artisanaux de sept communautés du golfe de Californie, de l'océan Pacifique, des Caraïbes mexicaines et du golfe du Mexique ont été formés à la collecte de données sur les invertébrés et les poissons, et des organisations de la société civile et l'Institut national des pêches et de l'aquaculture ont enseigné aux participants à utiliser différents outils (Fernanda Fitzmaurice, Mexique).

Myanmar

Au Myanmar, des associations de pêcheurs incorporent des règles conformes aux Directives SSF pour éviter la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Cependant, cette forme de suivi participatif est complexe, car il est parfois dangereux pour les pêcheurs d'accuser les responsables de la pêche INN (Michael Akester, Myanmar).

République-Unie de Tanzanie

En République-Unie de Tanzanie, des approches communautaires de gestion des pêches telles que les unités de gestion des plages et les zones de gestion des pêches en collaboration sont pratiquées, à savoir des arrangements institutionnels pour le partage des responsabilités entre le gouvernement et les communautés locales dans la gestion des ressources halieutiques (Lilian Ibengwe, République-Unie de Tanzanie).

Habiliter les pêcheurs artisanaux pour assurer une gestion intégrée des pêches

Les faits montrent que l'opérationnalisation du lien entre les écosystèmes marins, l'eau, l'énergie, l'alimentation, l'organisation sociale et d'autres dimensions qui interviennent dans les communautés de pêche artisanale reste difficile à concrétiser dans l'élaboration des politiques. La contribution de la population locale est indispensable à l'élaboration de politiques intégrées, mais les cloisonnements au sein des gouvernements restent solides et plus on monte dans les échelons de la formalisation et des institutions, plus il devient difficile de faire valoir les expériences et les connaissances de ces personnes dans les processus d'élaboration des politiques. Cette situation entrave la création de solutions solides basées sur le dialogue et les négociations, et peut nuire aux approches d'aménagement du milieu marin. Afin d'aider à résoudre ce problème, Mundus Maris a soutenu la création d'une académie destinée à renforcer les capacités des petits pêcheurs à échanger entre eux au sein des familles, des communautés et tout au long des chaînes de valeur, et à se faire entendre (Cornelia Nauen, Belgique).

Principaux acteurs à impliquer dans la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi

De nombreux participants ont soulevé la question du choix des acteurs qui devront être impliqués dans le processus de conception et de mise en œuvre d'un système de suivi. Certains ont estimé que les agences du gouvernement central doivent d'abord établir le cadre de collecte des données, puis constituer un comité national de suivi composé d'agences gouvernementales, d'organisations de la société civile, de pêcheurs et de leurs coopératives, et d'organisations de femmes (GAFS, Malaisie). D'autres ont souligné que les autorités des pêches doivent concevoir le système de suivi avec la participation initiale et continue des communautés (Confepescar, Colombie), et que les parties prenantes en général doivent être impliquées depuis la création jusqu'à la phase de mise en œuvre (Gaoussou Gueye, Sénégal).

D'autres participants ont fait remarquer que l'engagement des différents acteurs sera fonction du niveau auquel le suivi est effectué. Au niveau international, le groupe consultatif du cadre stratégique mondial des Directives SSF (SSF-GSF) aura pour mission d'élaborer un cadre de suivi et des indicateurs susceptibles d'être adaptés à différents contextes. Le groupe consultatif jouera également un rôle fondamental pour renforcer les efforts de suivi et garantir l'adoption d'une approche fondée sur les droits de la personne. Aux niveaux national et local, les communautés de pêche artisanale et les populations autochtones doivent jouer un rôle de premier plan dans la conception et la mise en œuvre du système de suivi. Étant donné que la mise en œuvre des Directives SSF incombe aux autorités nationales en vertu de leurs obligations en matière de droits de la personne, ce sont elles qui doivent assurer un suivi adéquat de la situation des droits de la personne des petits pêcheurs. Enfin, les participants ont souligné que les efforts déployés au niveau national doivent servir à éclairer les processus de suivi à l'échelle internationale. À cette fin, un mécanisme clair doit être mis en place pour assurer la participation de la société civile, capable de produire des rapports qui alimentent le processus de suivi mondial (TNI et FIAN International).

D'autres participants ont échangé leurs points de vue sur les acteurs à impliquer dans la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi en général, et notamment:

- Les pêcheurs locaux et leurs coopératives, et les représentants des communautés de pêcheurs (contributeurs multiples);
- Organisations de la société civile (GAFS, Malaisie; Fernanda Fitzmaurice, Mexique; Kafayat Fakoya, Nigeria; Lilian Ibengwe, République-Unie de Tanzanie; Marc Léopold, Madagascar) et organisations non gouvernementales (Lilian Ibengwe, République-Unie de Tanzanie; Alexis Rife, États-Unis d'Amérique) concernées par les droits de la personne et la gestion des pêches (Blue Ventures Conservation);
- Gouvernements nationaux, régionaux et locaux (multiples contributeurs), y compris des représentants de ministères et d'organismes publics concernés par la pêche, l'environnement (Marc Léopold, Madagascar; Vittoria Elliott, Cambodge), la main-d'œuvre, les chaînes de valeur, les finances (Vittoria Elliott, Cambodge), la recherche (Marc Léopold, Madagascar), les statistiques (Manuel Robert Jänig, Allemagne) et la vulgarisation (Joromana Phiri, Zambie);
- Organisations internationales (Eyongetta Njieassam, Cameroun) telles que la FAO (Vittoria Elliott, Cambodge);
- Institutions universitaires (Fernanda Fitmaurice, Mexique; Kafayat Fakoya, Nigeria; Alexis Rife, États-Unis d'Amérique), chercheurs (GAFS, Malaisie; Kafayat Fakoya, Nigeria; Marc Léopold, Madagascar) et scientifiques (Manuel Robert Jänig, Allemagne), tant au niveau national qu'international (Vittoria Elliott, Cambodge).
- Les organisations du secteur privé (Blue Ventures Conservation), y compris celles qui interviennent dans les phases de production, de transformation (Marc Léopold, Madagascar; Fernanda Fitzmaurice, Mexique) et de commercialisation (Fernanda Fitzmaurice, Mexique), ainsi que les exportateurs (Marc Léopold, Madagascar).
- Des experts indépendants qui peuvent agir comme médiateurs et apporter une perspective globale au processus (Vittoria Elliott, Cambodge).

Agarwal, B. 2001. Participatory exclusions, community forestry, and gender: an analysis for South Asia and a conceptual framework. *World Development*, 29(10): 1623–1648.

Aguilar, L. 2000. *Sobre marinos, marinas, mares y mareas: perspectiva de género en zonas marino-costeras.* San José, UICN, Absoluto. 269 pp. (disponible à l'adresse https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2000-042.pdf).

Akester, M.J. 2019. *The Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication – Opportunities for Myanmar* (disponible à l'adresse www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/discussions/contributions/SSF%20Guidelines_for%20MuSIC%208%20Feb%202019.pdf).

Akester, M.J. 2019. *WorldFish research linked to The Small-Scale Fisheries (SSF) Guidelines.* Presented at the Pre-Multi-Stakeholder Information and Communication (MuSIC) workshop, Yangon, Myanmar, 8 February 2019 (disponible à l'adresse www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/discussions/contributions/Myanmar_pre-MuSIC_8Feb2019.pdf).

Akintola, S.L. & Fakoya, K.A. 2017. Small-scale fisheries in the context of traditional post-harvest practice and the quest for food and nutritional security in Nigeria. *Agriculture and Food Security,* 6(34).

Akintola, S.L., Fakoya, K.A. & Joseph, O.O. 2017. Applying the Small-Scale Fisheries Guidelines in Nigeria: status and strategies for Badagry Coastal and Creek Fisheries. In S. Jentoft, R. Chuenpagdee, M.J. Barragán-Paladines & N. Franz, eds. *The Small-Scale Fisheries Guidelines: global implementation.* MARE Publication Series Vol. 14. Cham, Switzerland, Springer.

Anderson, J.L., Anderson, C.M., Chu, J., Meredith, J., Asche, F. & Sylvia, G. 2015. The fishery performance indicators: a management tool for triple bottom line outcomes. *PLoS ONE*, 10(5).

Boon, L., Elliott, V., Phauk, S., Pheng, S., Souter, N., Payooha, K., Jutagate, T. & Duong, V.N. 2016. *Developing a methodology for standardized fish monitoring in the Mekong Basin.* Phnom Penh, Inland Fisheries Research and Development Institute (Fisheries Administration) & WorldFish.

Charles, A. 2013. Governance of tenure in small-scale fisheries: key considerations. *Land Tenure Journal*, 1.

Data2x. 2019. *Big Data, Big Impact? Towards Gender-Sensitive Data Systems.* Washington, DC. 30 pp. (disponible à l'adresse https://data2x.org/wp-content/uploads/2019/11/BigDataBigImpact-Report-WR.pdf).

Data2x. 2020. *Data2x United Nations Foundation* [online]. Washington, DC. [Cited 31 March 2020]. https://data2x.org

de Mattos, S.M.G., Wojciechowski, M.J., Macnaughton, A.E., da Silva, G.H.G., Maia, A.M.L.R. & Carolsfeld, J. 2017. Implementing the Small-Scale Fisheries Guidelines: lessons from Brazilian clam fisheries. In S. Jentoft, R. Chuenpagdee, M. Barragán-Paladines & N. Franz, eds. *The Small-Scale Fisheries Guidelines.* MARE Publication Series Vol. 14. Cham, Switzerland, Springer.

Dehens, L.A. & Fanning, L.M. 2018. What counts in making marine protected areas (MPAs) count? The role of legitimacy in MPA success. *Ecological Indicators,* 86: 45–57.

Elliott, V.L., Chheng, P., Uy, S. & Holtgrieve, G.W. 2019. Monitoring of tropical freshwater fish resources for sustainable use. *Journal of Fish Biology*, 94(6): 1019–1025.

Environmental Defense Fund. 2016. Framework for Integrated Stock and Habitat Evaluation (FISHE). In: *Environmental Defense Fund* [online]. New York, USA. [Cited 31 March 2020]. http://fishe.edf.org/get-started

Environmental Defense Fund. 2020. Sustainable Fisheries Toolkit. In: *Environmental Defense Fund* [online]. New York, USA. [Cited 31 March 2020]. http://fisherysolutionscenter.edf.org/fisheries-toolkit/project-phases

Fakoya, K.A. & Akintola, S.L. 2018. *Diagnosis of opportunities and barriers to co-management of small-scale fisheries in Nigeria: The case of Badagry and Epe Lagoons.* In: Proceedings of the 3rd World Small-Scale Fisheries Congress, Chiang Mai, Thailand, 22-26 October 2018. https://docs.wixstatic.com/ugd/45cb94_3505c589af504d16921ea246deb51036.pdf

FAO. 1995. *Code of conduct for responsible fisheries.* Rome. 41 pp. (disponible à l'adresse www.fao.org/3/v9878e/v9878e.pdf).

FAO. 2015. *Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication (SSF Guidelines).* Rome. 35 pp. (disponible à l'adresse www.fao.org/3/i4356en/I4356EN.pdf).

FAO. 2017. *Towards gender-equitable small-scale fisheries governance and development: A handbook.* Rome. 174 pp. (disponible à l'adresse www.fao.org/3/i7419en/i7419en.pdf).

FAO. 2018. *The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries 2018.* Rome. 170 pp. (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca2702en/ca2702en.pdf).

FAO. 2018. *The State of World Fisheries and Aquaculture 2018: Meeting the Sustainable Development Goals.* Rome (disponible à l'adresse www.fao.org/3/i9540en/i9540en.pdf).

FAO. 2019. *Enhancing the contribution of small-scale fisheries to food security and sustainable livelihoods.* Rome. 12 pp. (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca6958en/CA6958EN.pdf).

FAO. 2019. *Report of the Expert Workshop on guidelines for micro-finance, credit and insurance for small-scale fisheries in Asia, Bangkok, Thailand, 7–9 May 2019*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1280. Rome (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca6482en/CA6482EN.pdf).

FAO. 2019. *Report of the Thirty-third Session of the Committee on Fisheries, Rome, Italy, 9–13 July 2018*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1249. Rome (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca5184en/CA5184EN.pdf).

FAO. 2019. *The International Year of Artisanal Fisheries and Aquaculture 2022* [online]. Rome. www.fao.org/3/ca6973en/CA6973EN.pdf

FAO. 2019. *Towards the implementation of the SSF Guidelines in West and Central Africa*. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings No. 62. Rome (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca4536en/CA4536EN.pdf).

FAO. 2020. Mapping of SSF initiatives. In: *FAO, General Fisheries Commission for the Mediterranean – GFCM* [online]. Rome. [Cited 31 March 2020]. www.fao.org/gfcm/activities/fisheries/small-scale-fisheries/mapping-tool

Gianelli, I., Martínez, G. & Defe, O. 2015. An ecosystem approach to small-scale co-managed fisheries: the yellow clam fishery in Uruguay. *Marine Policy*, 62: 196–202.

Grace, L. & van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for micro-finance and credit services in support of small-scale fisheries in Asia: A handbook for finance and fisheries stakeholders*. Rome, FAO (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca5128en/CA5128EN.pdf).

Hasan, M.R., Bueno, P.B. & Corner, R.A., eds. 2020. *Strengthening, empowering and sustaining small-scale aquaculture farmers' associations*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 655. Rome, FAO (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca7741en/CA7741EN.pdf).

Herrón, P., Castellanos-Galindo, G.A., Stäbler, M., Díaz, J.M. & Wolff, M. 2019. Toward ecosystem-based assessment and management of small-scale and multi-gear fisheries: insights from the Tropical Eastern Pacific. *Frontiers in Marine Science*, 6:127.

Hordyk, A.R., Loneragan, N.R. & Prince, J.D. 2015. An evaluation of an iterative harvest strategy for data-poor fisheries using the length-based spawning potential ratio assessment methodology. *Fisheries Research*, 171: 20–32.

IFPRI. 2020. WEAI Resource Center. In: *IFPRI* [online]. Washington, DC. [Cited 31 March 2020]. http://weai.ifpri.info

Institute for Sustainable Food Systems. 2017. Fishery Performance Indicators. In: *Institute for Sustainable Food Systems, University of Florida* [online]. Gainesville, USA. [Cited 31 March 2020]. www.fpilab.org/fishery-performance-indicators

Kitolelei, J., Einarsson, S., Lord, H.J. & Ogawa, T., eds. 2019. *Global Conference on Tenure and User Rights in Fisheries 2018: Achieving Sustainable Development Goals by 2030, Yeosu, Republic of Korea, 10–14 September 2018*. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings No. 64. Rome, FAO (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca6967en/CA6967EN.pdf).

Léopold, M. 2016. *Evaluating the harvest and management strategies for the sea cucumber fisheries in Vanuatu*. Nouméa, France, IRD. 64 pp. (disponible à l'adresse http://umr-entropie.ird.nc/application/files/7614/7150/3919/Leopold2016_Evaluating_harvest_and_management_strategies_for_sea_cucumber_fisheries_in_Vanuatu_low.pdf).

Léopold, M., Cornuet, N., Andréfouët, S., Moenteapo, Z., Duvauchelle, C., Raubani, J., Ham, J. & Dumas, P. 2013. Comanaging small-scale sea cucumber fisheries in New Caledonia and Vanuatu using stock biomass estimates to set spatial catch quotas. *Environmental Conservation*, 40: 367–379.

Léopold, M., Ham, J., Kaku, R., Gereva, S., Raubani, J. & Moenteapo, Z. 2015. Spatial sea cucumber management in Vanuatu and New Caledonia. *SPC Beche-de-mer Information Bulletin*, 35: 3–9.

Léopold, M., Ham, J., Kaku, R., Kaltavara, J., Raubani, J., Gereva, S., Moenteapo, Z., Andréfouët, S. & Dumas, P. 2013. Towards a new management strategy for Pacific Island sea cucumber fisheries. *SPC Information Newsletter*, 140: 43–48.

Léopold, M., Thébaud, O. & Charles, A. 2019. The dynamics of institutional innovation: crafting co-management in small-scale fisheries through action research. *Journal of Environmental Management*, 237: 187–199.

Loury, E., Ainsley, S. & Ounboundisane, S. 2019. *Guidelines for Assessing Fish Conservation Zones in Lao PDR*. Vientiane, FISHBIO (disponible à l'adresse www.mekongfishnetwork.org/wp-content/uploads/2019/05/Guidebook-for-Assessing-FCZs-in-Lao-PDR_FISHBIO-1.pdf).

Marine Stewardship Council. 2016. *Working towards MSC certification: A practical guide for fisheries improving to sustainability*. London. 434 pp. (disponible à l'adresse www.msc.org/docs/default-source/default-document-library/for-business/msc_capacity_building_toolkit.pdf?sfvrsn=3c080f7a_4).

McDonald, G., Campbell, S.J., Karr, K., Clemence, M., Granados-Dieseldorff, P., Jakub, R., Kartawijaya, T., Mueller, J.C., Prihatinningsih, P., Siegel, K. & Syaifudin, Y. 2018. An adaptive assessment and management toolkit for data-limited fisheries. *Ocean & Coastal Management*, 152: 100-119.

OECD. 2020. *Towards a set of indicators for tracking progress on policy coherence for sustainable development (PCSD) at the national level* [online]. Paris. www.oecd.org/gov/pcsd/Draft%20proposal_PCSD%20process%20indicators.pdf

Quist, C. 2016. A gender analysis of the adopted Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication: constraints and opportunities. *Asian Fisheries Science Special Issue*, 29S: 149–160.

Ramírez, J.G., Lleonart, J., Coll, M., Reyes, F. & Puentes, G.M. 2017. Improving stock assessment and management advice for data-poor small-scale fisheries through participatory monitoring. *Fisheries Research,* 190: 71–83.

Smith, S.L., Karasik, R., Stavrinaky, A., Uchida, H. & Burden, M. 2019. Fishery Socioeconomic Outcomes Tool: a rapid assessment tool for evaluating socioeconomic performance of fisheries management. *Marine Policy,* 105: 20–29.

SNAPP. 2020. Can new, inexpensive science-based tools for assessing and managing data-limited fisheries be widely implemented to help end overfishing? In: *SNAPP* [online]. Santa Barbara, USA. [Cited 31 March 2020]. https://snappartnership.net/teams/data-limited-fisheries

Tchouaffe Tchiadje, N. & Tchotshoua, M. 2018. Gender-equitable pathways to achieve fish marketing in Cameroon: a case study of Mbalmayo Markets. *Natural Resources Conservation and Research*, 1(3).

Sea Around Us. 2016. *Sea Around Us* [online]. [1 May 2020]. http://www.seaaroundus.org/

Tietze, U. & van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for increasing access of small-scale fisheries to insurance services in Asia. A handbook for insurance and fisheries stakeholders.* Rome, FAO (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca5129en/CA5129EN.pdf).

Too Big To Ignore. 2018. *Transdisciplinarity and Transformation for the Future of Small-Scale Fisheries. Congress Proceedings of the 3rd World Small-Scale Fisheries Congress, Chiang Mai, Thailand, 22–26 October 2018.* St. John's, Canada. 478 pp. (disponible à l'adresse https://docs.wixstatic.com/ugd/45cb94_3505c589af504d16921ea246deb51036.pdf).

UN Women. 2014. *Gender equality capacity assessment tool. Tool for assessment of capacity in promoting gender equality and the empowerment of women for the UN System and other partners.* Santo Domingo. 20 pp. (disponible à l'adresse www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2014/capacity%20assessmenttool_may2014_seconddraft%20pdf.pdf?la=en).

UN Women. 2018. *Turning promises into action: Gender equality in the 2030 Agenda for Sustainable Development.* New York, USA (disponible à l'adresse www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018).

Westlund, L. & Zelasney, J., eds. 2019. *Securing sustainable small-scale fisheries: sharing good practices from around the world.* FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 644. Rome, FAO (disponible à l'adresse www.fao.org/3/ca3041en/ca3041en.pdf).

Williams, M.J., Gopal, N., Rejula, K., Pedroza-Gutiérrez, C., Satapornvanit, A.N., Ramirez, P., Ananthan, P.S. *et al.* 2019. *Long Report GAF7: Expanding the Horizons The 7th Global Conference on Gender in Aquaculture & Fisheries.* Seri Kembangan, Malaysia, Gender in Aquaculture and Fisheries Section of the Asian Fisheries Society. 57 pp. (disponible à l'adresse www.genderaquafish.org/wp-content/uploads/2019/08/GAF7_Long-Report.pdf).

Wilusz, D. 2010. *Quantitative indicators for common property tenure security.* Rome, International Land Coalition (disponible à l'adresse www.environmentportal.in/files/Common%20property%20tenure%20security.pdf).

Ye, Y., Cochrane, K. & Qiu, Y. 2011. Using ecological indicators in the context of an ecosystem approach to fisheries for data-limited fisheries. *Fisheries Research*, 112(3): 108–116.

ANNEXE 1

Objectifs ODD en matière d'égalité entre les sexes et adaptation éventuelle aux Directives SSF

(Voir ONU Femmes, 2018, pour d'autres objectifs)

SÉLECTION DE CIBLES ODD EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES PERTINENTES POUR LA PÊCHE ARTISANALE	CIBLES ÉVENTUELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES POUR LA PÊCHE ARTISANALE
1. PAS DE PAUVRETÉ	
1.1.1 Proportion de population vivant avec moins de 1,90 dollar américain par jour, par sexe	Proportion de pêcheurs artisanaux vivant avec moins de 1,90 dollar américain par jour, par sexe
1.2.1 Proportion de population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, par sexe	Proportion de pêcheurs artisanaux vivant au-dessous du seuil de pauvreté, par sexe
1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe	Proportion de pêcheurs artisanaux bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe
1.4.2 Proportion de la population qui dispose de la sécurité des droits fonciers, par sexe	Proportion de pêcheries artisanales disposant de la sécurité des droits fonciers sur les terres côtières (logement, ports, zones de débarquement), par sexe
1.b.1 Proportion des dépenses publiques consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	Proportion des dépenses publiques consacrées aux pêcheries artisanales, répondant plus particulièrement aux besoins des femmes
2. FAIM ZÉRO	
2.3.2 Revenu annuel des producteurs de denrées alimentaires, par sexe	Revenu annuel des producteurs de la pêche artisanale, par sexe (voir également le point 1.1.1)
3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle au sein des communautés de pêcheurs artisanaux
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié au sein des communautés de pêcheurs artisanaux
3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH, par sexe	Nombre de nouvelles infections à VIH au sein des communautés de pêcheurs artisanaux, par sexe
3.7.1 Utilisation satisfaisante des méthodes modernes de planification familiale	Utilisation satisfaisante de méthodes modernes de planification familiale au sein des communautés de pêcheurs artisanaux
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes	Taux de natalité chez les adolescentes au sein des communautés de pêcheurs artisanaux
3.8.1 Couverture des services de santé essentiels, notamment la santé procréative, et maternelle	Couverture des services de santé essentiels, notamment la santé procréative, et maternelle au sein des communautés de pêcheurs artisanaux
4. ÉDUCATION DE QUALITÉ	
4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation, par sexe	Taux de participation des jeunes et des adultes de communautés de pêcheurs artisanaux à un programme de formation ou de vulgarisation
4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins en alphabétisme et arithmétique fonctionnels, par sexe	Proportion de la population (d'un groupe d'âge donné) au sein de communautés de pêcheurs artisanaux ayant les compétences voulues en alphabétisme et arithmétique fonctionnels, par sexe

continue

SÉLECTION DE CIBLES ODD EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES PERTINENTES POUR LA PÊCHE ARTISANALE	CIBLES ÉVENTUELLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES POUR LA PÊCHE ARTISANALE
5. ÉGALITE ENTRE LES SEXES	
5.1.1 Cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Politiques et cadres juridiques régissant les pêcheries visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.2.1 Proportion de femmes et de filles victime de violences infligées par leur partenaire	Niveau de violence signalée à l'encontre des femmes et des filles au sein des communautés de pêche
5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe	Mesure (par exemple, proportion de la population) du travail non rémunéré de soins communautaires dans le secteur des pêches, par sexe
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements et les administrations locales	Proportion de femmes présentes au sein des organes de gestion des pêches artisanales
5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	Proportion de femmes occupant des postes de direction dans les pêches artisanales
5.a.1 Propriété ou sécurité des droits sur les terres agricoles, par sexe	Propriété ou sécurité des droits sur les ressources des pêches artisanales
	Propriété ou sécurité des droits sur l'espace de vie côtier/riverain/lacustre pour les pêcheries artisanales, par sexe ou groupe communautaire
5.a.2 Cadre juridique l'égalité des droits en matière de droits fonciers	Cadre juridique pour la protection des ressources et des droits sur l'espace vital des pêcheries artisanales
5.b. 1 Proportion de femmes possédant un téléphone portable	Proportion de personnes possédant un téléphone portable au sein des communautés de pêcheurs artisanaux, par sexe
5.c.1 Pays dotés de systèmes permettant de suivre l'évolution de l'égalité des sexes	Pays dotés de système(s) permettant de suivre l'évolution de l'égalité des sexes au sein des communautés de pêcheurs artisanaux
8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	
8.3.1 Proportion de l'emploi informel, par sexe	(voir également le point 5.2.1)
8.7.1 Proportion et nombre d'enfants qui travaillent, par sexe	Proportion et nombre d'enfants qui travaillent dans les pêches artisanales, par sexe
8.8.2 Niveau de respect des droits du travail au niveau national, par sexe	Niveau de respect des droits du travail au niveau national dans les pêches artisanales, par sexe
10. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS	
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe	Proportion de membres d'une communauté de pêcheurs artisanaux vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe
13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
13.b.1 Pays moins avancés et petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques	Preuves que les politiques et les actions relatives au changement climatique applicables à la pêche artisanale tiennent compte de la dimension de genre

Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition ▸ Forum FSN
Division de l'économie du développement agricole (ESA)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
www.fao.org/fsnforum/fr ▸ fsn-moderator@fao.org

Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

© FAO, 2020
CA9377FR/1/07.20